Votre interlocuteur
M. Patrick ENJOLRAS
AMBER CONSEILS
06 74 47 40 22
pe@amber-conseils.fr

AMBER CONSEILS



DER

Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

©Wizio 2026 DER établi le 02/11/2026

DOCUMENT
D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

La présente fiche (ou FIL) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doit avoir communiqué au client dès l'entrée en relation.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

VOTRE CONTACT

M. ENJOLRAS Patrick
AMBER CONSEILS
75 CHEMIN DU STADE
26750 PARNANS

Téléphone : **06 74 47 40 22**
Email : **pe@amber-conseils.fr**

INFORMATIONS

L'Entreprise:

Nom ou dénomination sociale : **AMBER CONSEILS SARL**

Adresse professionnelle ou siège social : 75 Chemin du Stade 26750 PARNANS

SIREN: 491 699 252

NAF/APE : 7022 Z

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par ENJOLRAS Patrick pour le bon suivi administratif et commercial des dossiers.

Elles sont conservées pendant 5 ans après la fin de la relation d'affaire, 10 ans en matière immobilière et sont destinées à nos services et nos partenaires.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : pe@amber-conseils.fr
ENJOLRAS Patrick - 75 Chemin du stade 26750 PARNANS

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

©Wizio 2026 DER établi le 02/11/2026

CONSEILS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 16.003.911.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome

Au titre de l'activité réglementée suivante:

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

N° ORIAS : N°16003911

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de :

ORIA Conseils
18 rue des Colimaçons
60600 Clermont

Numéros de polices :

2.401.395 / OC100000533

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Conseil en Investissement Financier	150 000€	150 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Hilbert Investment Solutions	Société de Gestion	Convention de partenariat	Frais d'entrée et Frais de gestion
Remake	Société de Gestion	Convention de partenariat	Rétrocessions sur encours
Epsicap REIM	Société de Gestion	Convention de partenariat	Frais de souscription et rétrocession sur encours
Sogenial Immobilier	Société de Gestion	Convention de partenariat	Frais de souscription

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Les 3 Colonnes	Coopérative	Convention de partenariat	Commission et rétrocessions sur encours
France Valley	Société de Gestion	Convention de partenariat	Frais de souscription
CORUM L'épargne	Société de Gestion	Convention de partenariat	Frais de souscription
Enerfip	Prestataire de Services de Financt Participatif	Contrat Apporteur d'Affaires	Commission
Iroko	Société de Gestion	Convention de partenariat	Rétrocessions sur encours

ASSURANCE

Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 16.003.911.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome

Au titre de l'activité réglementée suivante:

IAS (Intermédiaire en Assurance) : catégorie courtier type B niveau 1 DDA ne fournissant pas de conseils personnalisés au sens de la réglementation en vigueur.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresses courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: https://acpr.banque-france.fr/fr

N° ORIAS : N°16003911

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de :

ORIA Conseils
18 rue des Colimaçons
60600 Clermont

Numéros de polices :

2.401.395 / OC100000533

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Intermédiation d'assurances	1 564 610€	2 315 610€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Vie Plus	Assureur	Convention de partenariat	Frais d'entrée et Frais de gestion
ODDO BHF	Banque Privée	Convention de partenariat	Frais d'entrée et rétrocessions sur frais de gesti
April	Assureur	Convention de partenariat	Rétrocessions sur frais de gestion
Intencial	Assureur	Convention de partenariat	Frais d'entrée et Frais de gestion
AFI Esca	Assureur	Convention de partenariat	Rétrocessions sur frais de gestion
UAF Life Patrimoine	Assureur	Convention de partenariat	Frais d'entrée et Frais de gestion
Alptis	Assureur	Convention de courtage	Frais de dossier et Frais de gestion
Eres	Société de Gestion	Convention de partenariat	Frais d'entrée et Frais de gestion

©Wizio 2026 DER établi le 02/11/2026

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Premavals	Assureur	Convention de partenariat	Rétrocessions sur frais de gestion

Agent immobilier

Enregistrement en tant qu'agent immobilier « transaction sur immeubles et fonds de commerce sans encaissement de fonds » auprès de la CCI de la Drôme.
Ne détenant aucun fonds, effet ou valeur pour le compte de ses clients, aucune garantie financière associée à la détention de tels fonds n'est requise.

Numéro de la carte CPI 38022018000032889. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de :

ORIA Conseils
18 rue des Colimaçons
60600 Clermont

Numéros de polices :2.401.395 / OC100000533

Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Agent Immobilier / transaction	150 000€	150 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Rocstone Investissement	Plateforme immobilière	Convention de partenariat	Commissions
Sinea	Plateforme immobilière	Convention de partenariat	Commissions
iSélection	Plateforme immobilière	Convention de partenariat	Commissions
La Référence Pierre	Plateforme immobilière	Convention de partenariat	Commissions
GreenCity	Promoteur	Convention de partenariat	Commissions

©Wizio 2026 DER établi le 02/11/2026

DURABILITÉ

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à la Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :
Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF M. Rémi BOUCHEZ, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02

Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur

Pour les activités d'assurance La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

Pour les activités Immobilières Médiation de la consommation - ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES

Site internet: https://www.anm-conso.com/site/particulier.php

©Wizio 2026 DER établi le 02/11/2026

RÉMUNÉRATION

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

Honoraires de conseil : nos prestations font l'objet d'une facturation sous forme d'honoraires librement convenus dont les modalités de calculs sont précisées dans une lettre de mission remise au client avant démarrage des travaux (d'un montant minimum de 300€ HT soit 360€ TTC).

Commissions d'intermédiation : le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le cabinet est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auquel s'ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50% de ceux-ci.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Dans ce cas votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine.

DÉMARCHEURS

Conformément à l'article D 341-2 du CMF, les conseillers du cabinet remplissent les conditions requises au démarchage financier. Cette activité est contrôlable par l'AMF et l'ACPR.

©Wizio 2026 DER établi le 02/11/2026

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

ATTENTION /RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier à l'adresse du siège social d'AMBER CONSEILS - 75 Chemin du stade - 26750 Parnans
Par téléphone au 06 74 47 40 22
Par mail : pe@amber-conseils.fr

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Patrick ENJOLRAS pour le bon suivi administratif et commercial des dossiers.

Elles sont conservées pendant 5 ans après la fin de la relation d'affaire, 10 ans en matière immobilière et sont destinées à nos services et nos partenaires.

Conformément à la loi « *informatique et libertés* », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : pe@amber-conseils.fr
ENJOLRAS Patrick - 75 Chemin du stade - 26750 PARNANS

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

©Wizio 2026 DER établi le 02/11/2026

CONSENTEMENT DE COMMUNICATION

☐ J’autorise mon conseiller à m’envoyer des communications électroniques pouvant avoir un caractère promotionnel.

☐ J’autorise mon conseiller à me contacter par téléphone pour des sujets à caractère promotionnel.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client
Fait à :
Date :
Signature :

Le Conseiller
Fait à :
Date :
Signature :

©Wizio 2026 DER établi le 02/11/2026